

Dans chacune de ces trois étapes, le Canada et les États-Unis ont pu supprimer plus tôt que prévu les droits touchant 950 produits dont le commerce représente 9 milliards de dollars d'échanges bilatéraux annuels entre nos deux pays. C'est là un exemple remarquable de coopération économique visant à procurer des avantages mutuels aux deux plus importants partenaires commerciaux du monde.

Loin de moi, bien sûr, l'intention de minimiser l'importance des différends commerciaux que nous avons en ce moment avec les États-Unis. Cela dit, il faut bien reconnaître que ces relations commerciales sont solides et constituent un élément crucial de la croissance économique et de la compétitivité du Canada.

Je suis préoccupé, comme vous l'êtes vous-mêmes, par les récentes mesures prises par les États-Unis contre l'acier canadien, par exemple, ou par la décision injustifiée du gouvernement américain de s'attaquer expressément aux marchés canadiens du blé au Mexique.

Ces questions et d'autres éléments d'ordre commercial ont figuré en bonne place dans les discussions tenues lors du récent Sommet du G-7 entre la première ministre Campbell et le président Clinton.

Nous ne devrions pas perdre de vue le fait que plus de 90 p. 100 de nos échanges avec les États-Unis ne font pas l'objet de différends. Toutefois, si des divergences de vues sont inévitables, l'Accord de libre-échange permet au Canada de recourir à un mécanisme de règlement des différends unique en son genre, un mécanisme qui n'a pas son pareil dans les relations entre deux autres pays.

Les mesures prises par les États-Unis contre les exportations canadiennes obtiennent leur bonne part des grands titres de l'actualité. En revanche, les décisions des groupes spéciaux binationaux qui règlent le différend à l'avantage des producteurs canadiens sont reléguées dans quelque partie obscure des pages commerciales des journaux.

Le système est équitable et avantageux pour le Canada; il permet de renverser des mesures négatives qui, sans l'existence de l'Accord, seraient restées en vigueur.

De toute évidence, le Canada a bénéficié de l'Accord de libre-échange. Ses retombées bénéfiques ne vont que se multiplier au cours des prochaines années. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) va s'appuyer sur le succès de l'ALE et élargir sa portée pour s'étendre au Mexique.

Le Canada s'était fixé trois objectifs lorsqu'il a amorcé la négociation de l'ALENA, il y a trois ans. Premièrement, nous souhaitons un meilleur accès des biens et services canadiens au Mexique. Deuxièmement, nous voulions renforcer les retombées de l'Accord canado-américain de libre-échange et améliorer notre accès au marché américain. Troisièmement, enfin, nous avions pour but de